



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 janvier 2024  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Madagascar

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour Madagascar est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période de mars 2024 à décembre 2028, soit un montant de 70 millions de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 240 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

\* E/ICEF/2024/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. Sur les 29,6 millions de personnes vivant à Madagascar, 14,4 millions sont des enfants de moins de 18 ans et 20,9 millions sont des jeunes de moins de 30 ans. La population reste en grande partie rurale (80,7 %), bien que l'exode rural prenne de l'ampleur. Les femmes malgaches donnent naissance, en moyenne, à quatre enfants au cours de leur vie. L'UNICEF estime que plus de 13 % des enfants malgaches âgés de 2 à 17 ans présentent au moins une difficulté fonctionnelle, mais la réticence généralisée de la société à valoriser les enfants handicapés compromet fortement leur identification et leur prise en charge.

2. Madagascar a l'un des taux d'extrême pauvreté les plus élevés au monde : 81 % de la population vit avec moins de 2,15 dollars par jour<sup>1</sup>. La pauvreté urbaine, en particulier, est en augmentation. Le produit intérieur brut par habitant est de 505 dollars<sup>2</sup>, soit le sixième plus faible à l'échelle de la planète. Plus de 90 % des personnes en âge d'exercer un emploi travaillent dans l'agriculture de subsistance et les services informels. Selon l'indice de développement humain, Madagascar se classait 173<sup>e</sup> sur 191 pays en 2021 et a connu une trajectoire descendante depuis 2015. L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle réalisée par l'UNICEF en 2022 montre que 67 % des enfants malgaches subissent au moins deux privations. Dans presque toutes les analyses, le Grand Sud du pays affiche les plus mauvais indicateurs sociaux et environnementaux.

3. Les aléas naturels et l'impact socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont ralenti la croissance économique de Madagascar, qui a été estimée à 3,8 % en 2022 et devrait atteindre 4,7 % en moyenne entre 2023 et 2025<sup>3</sup>. L'inflation reste élevée (environ 8 %), et la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants qui en découle a encore érodé le pouvoir d'achat des ménages et exacerbé la pauvreté.

4. Madagascar dispose d'un environnement réglementaire et législatif relativement complet, mais des obstacles politiques et administratifs ne permettent pas d'en tirer pleinement parti pour renforcer le capital humain. Les ressources financières nationales pour les secteurs sociaux sont limitées et le taux d'exécution des ressources est faible. Le pays reste fortement dépendant de l'aide extérieure, qui a représenté, en 2022, plus du tiers du budget et 29 % des dépenses engagées dans les secteurs sociaux. Le secteur de l'éducation reçoit la plus grande part du budget total (14 % en 2022), tandis que les sommes allouées à la santé, à la nutrition, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), à la protection de l'enfance et à la protection sociale restent en deçà des critères de référence internationaux et des moyennes régionales (8 % pour la santé et seulement 1 % pour l'EAH). Le faible taux d'exécution du budget, qui n'est que de 36 % pour le secteur de la santé en 2021, est très préoccupant. Avec plus de 90 % des dépenses engagées au niveau national, le budget reste très centralisé, ce qui rend difficile l'évaluation de l'impact des politiques publiques au sein des communautés. Les problèmes de gouvernance pour faire valoir l'État de droit et la responsabilité vis-à-vis des populations et pour lutter contre la corruption compromettent en outre les efforts déployés pour réduire la pauvreté et les inégalités.

5. À l'échelle mondiale, les enfants malgaches sont parmi les plus exposés aux effets des changements climatiques. D'après des recherches publiées par la Direction générale de la météorologie, les précipitations globales devraient diminuer, en

---

<sup>1</sup> Institut National de la Statistique (INSTAT), Madagascar, 2022.

<sup>2</sup> Données de la Banque mondiale, 2023, <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=MG> (page consultée le 8 novembre 2023).

<sup>3</sup> Banque mondiale, Cadre de Partenariat Pays Madagascar 2023 - 2027, 28 mars 2023.

particulier dans les zones arides, mais leur intensité accrue va provoquer des inondations plus graves à long terme. Madagascar a par ailleurs récemment connu des phénomènes météorologiques inhabituels, tels que le cyclone Freddy qui a causé des dégâts considérables dans le pays et au Mozambique au début de l'année 2023, et dont la trajectoire et la durée étaient sans précédent. D'autre part, l'enchaînement de saisons marquées par des pluies insuffisantes de 2019 à 2021 a entraîné une grave sécheresse et une crise nutritionnelle dans le Grand Sud, où l'UNICEF a dû intervenir d'urgence. Bien qu'une aide internationale de grande ampleur et des pluies favorables fin 2022 aient permis d'éviter la famine, des poches de malnutrition aiguë subsistent dans le Grand Sud, où le cycle El Niño/Oscillation australe devrait à nouveau se traduire en 2023 par une sécheresse dont on peut s'inquiéter des effets. On craint de plus en plus que les zones habitées de Madagascar ne deviennent inhabitables dans les années à venir. La menace climatique tend à se confirmer, mais le pays est loin d'être préparé à y faire face. La prise en compte des besoins pour lutter contre les effets des changements climatiques constitue donc un changement stratégique majeur dans ce programme de pays.

6. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a stagné ces 10 dernières années, à environ 66 décès pour 1 000 naissances vivantes, dont environ 35 % de décès néonataux. Le taux de mortalité maternelle, qui était de 392 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020<sup>4</sup>, ne diminue que très lentement. Les indicateurs de santé de base sont mauvais et ce constat s'explique notamment par de graves problèmes liés à la disponibilité, à la répartition et à la qualité du personnel et des équipements de santé. Seule la moitié des femmes enceintes du pays bénéficient d'au moins quatre consultations prénatales ; 46 % seulement des accouchements se déroulent avec l'assistance d'un professionnel qualifié, et encore moins (39 %) ont lieu dans un centre de santé<sup>5</sup>. Le paludisme, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires figurent parmi les principaux risques auxquels les enfants de moins de 5 ans sont exposés, la malnutrition étant quant à elle un facteur sous-jacent de 45 % des décès d'enfants. Moins de la moitié des enfants atteints de ces maladies sont reçus par un prestataire de santé et moins d'un enfant sur cinq reçoit des soins adaptés. L'enquête de séroprévalence du VIH la plus récente date de 2010. Selon certaines études récentes, la prévalence du VIH pourrait être sous-estimée et Madagascar pourrait se diriger silencieusement vers une épidémie généralisée de VIH. Il faut rappeler que seulement 2 % des hommes ayant des partenaires sexuels multiples ont déclaré avoir utilisé un moyen de contraception au cours de l'année passée<sup>6</sup>. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé à réaliser des enquêtes afin d'obtenir une image plus précise de la prévalence du VIH.

7. L'accès aux services EAH demeure un défi majeur, en particulier dans les zones rurales, et les progrès dans ce domaine sont compliqués par les spécificités démographiques et les changements climatiques. Malgré la relative abondance d'eau, la population de Madagascar ne bénéficie toujours pas de services durables. Entre 2000 et 2020, la part de la population utilisant un point d'eau amélioré est passée de 39 % à 56 %, taux qui reste très inférieur aux cibles des objectifs de développement durable. Dans les zones rurales, le taux de défécation à l'air libre est de 54 %, contre 24 % dans les zones urbaines, et l'accès à des produits et des services de santé et d'hygiène menstruelles demeure limité, en particulier loin des centres urbains. Si les réserves d'eau souterraine diminuent à l'avenir, les infrastructures existantes seront soumises à des conditions d'exploitation plus contraignantes. Les grands centres

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la Santé, Observatoire mondial de la santé, [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/maternal-mortality-ratio-\(per-100-000-live-births\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/maternal-mortality-ratio-(per-100-000-live-births)), (page consultée le 8 novembre 2023).

<sup>5</sup> Enquête démographique et de santé (EDS) à Madagascar, 2021.

<sup>6</sup> Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2018.

urbains devront considérablement améliorer leurs installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

8. À Madagascar, 46 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'au moins une forme de malnutrition, et 39 % d'un retard de croissance. Ces dernières années, l'UNICEF et ses partenaires ont diagnostiqué et soigné un grand nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère, en particulier dans le Grand Sud. Des cas de plus en plus nombreux sont observés dans le sud-est du pays. Sur la base des tendances actuelles, l'objectif de développement durable n° 2 (Faim « zéro ») reste inatteignable. Un peu plus de la moitié (54 %) des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein. Seuls 26 % des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent la diversité alimentaire minimale. Le manque de connaissances des parents sur la nutrition, les normes de genre, l'incapacité des systèmes alimentaires à produire des ressources alimentaires sûres, abordables et durables pour les jeunes enfants, et l'accès inadéquat à des services nutritionnels de qualité sont autant de facteurs qui nuisent à l'état nutritionnel des enfants.

9. Le secteur de l'éducation a dû faire face à de multiples difficultés, notamment en raison des dysfonctionnements provoqués par la pandémie de COVID-19 et des dommages causés par les catastrophes naturelles répétées. 15 % seulement des enfants en âge d'être scolarisés vont à l'école maternelle, 56 % terminent le cycle d'enseignement primaire et 27 % commencent le premier cycle de l'enseignement secondaire. La rétention représente un défi permanent dans le primaire et le secondaire. En termes plus directs, Madagascar vit une crise de l'apprentissage. Une grande partie des enfants ne savent pas bien lire et sont incapables de faire des exercices de mathématiques de base quand ils atteignent leur quatrième année de scolarisation formelle<sup>7</sup>. Moins de 20 % des enseignants sont suffisamment qualifiés, et près des deux tiers d'entre eux sont recrutés au sein de la communauté et payés par celle-ci, et ne sont généralement pas formés pour le poste qu'ils occupent. L'éducation est une priorité affichée du Gouvernement, comme en témoigne une série d'engagements pris lors du sommet sur la transformation de l'éducation en 2022, renforcés par la loi sur l'orientation générale de l'éducation (2023) qui rend l'école obligatoire de la maternelle jusqu'au terme du premier cycle de l'enseignement secondaire. Madagascar n'atteindra cependant pas le quatrième objectif de développement durable si ce pays ne met pas en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour l'enseignement et l'apprentissage.

10. La violence contre les enfants est généralisée et acceptée dans les communautés. Neuf enfants sur dix âgés de 1 à 14 ans ont fait l'expérience de méthodes disciplinaires violentes et huit enfants sur dix ont subi des agressions psychologiques<sup>8</sup>. Une fille sur cinq âgée de 15 à 19 ans a subi des violences physiques et 11 % des violences sexuelles<sup>9</sup>. En 2022, 38 % des cas de violence contre les enfants traités par les forces de l'ordre portaient sur des violences sexuelles (90 % des cas concernaient des filles). 39 % des femmes et 11 % des hommes âgés de 20 à 24 ans sont mariés ou en concubinage avant l'âge de 18 ans. Le taux de mariage des enfants atteint 66 % dans la région d'Atsimo-Andrefana. 47 % des enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent et 32 % le font dans des conditions dangereuses. Le taux d'enregistrement des naissances pour les enfants de moins de 5 ans est passé de 83 % en 2012 à 74 % en 2021. L'inadéquation des politiques, du cadre institutionnel, du recours à la planification fondée sur des données probantes, de la coordination, des dotations budgétaires et des ressources humaines fait toujours obstacle à la protection des enfants contre la violence.

---

<sup>7</sup> MICS 2018.

<sup>8</sup> MICS 2018.

<sup>9</sup> EDS, 2021.

11. La couverture des programmes nationaux de protection sociale (environ 6 % de la population et 10 % des groupes les plus pauvres) est loin de correspondre aux besoins. Alors que le pays est exposé aux catastrophes, ces programmes ne sont pas suffisamment réactifs aux chocs. Madagascar a entrepris de renforcer son cadre de protection sociale par la mise en œuvre d'une stratégie nationale de protection sociale qui entrera en vigueur en 2024. Avec le soutien de partenaires de développement, y compris de l'UNICEF, le Gouvernement travaille à la mise en place d'un registre de protection sociale unique qui répertoriera les caractéristiques socioéconomiques des ménages afin de faciliter l'identification de ceux qui sont éligibles aux programmes de protection sociale.

12. Les inégalités entre les femmes et les hommes s'observent dans tous les aspects de la vie. En 2023, le classement de l'indice d'inégalité de genre place Madagascar au 173<sup>e</sup> rang des 191 pays. Les femmes et les filles ont un pouvoir de décision limité sur les plans individuel, familial et communautaire, car les normes patriarcales restreignent leur capacité d'action. Les filles ne sont souvent pas libres en matière de procréation (36 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont donné la vie avant l'âge de 18 ans), et l'exploitation sexuelle, favorisée par le tourisme et des pratiques traditionnelles néfastes, peut les conduire à faire commerce de leur sexualité. 25 % des filles âgées de 15 à 17 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles, et le mariage des enfants est généralisé. 49 % des adolescentes qui donnent la vie à un enfant sont aidées par un(e) tradipraticien(ne) et 64 % d'entre elles accouchent à domicile, ce qui est l'une des causes du taux élevé de mortalité maternelle chez les adolescentes. Seule une fille sur cinq âgée de 15 à 17 ans possède un téléphone portable. 26 % des filles âgées de 15 à 19 ans présentent une insuffisance pondérale et 28 % sont anémiques<sup>10</sup>. Les initiatives du Gouvernement en matière d'égalité des genres et d'élimination de la violence liée au genre se multiplient et le cadre des politiques applicables se structure, mais les avancées sont très lentes, faute de moyens de mise en œuvre. Compte tenu de cette analyse, il est essentiel que les adolescentes soient un enjeu stratégique de ce nouveau programme de pays.

13. L'élaboration de ce programme de pays s'appuie sur l'audit interne du bureau de pays réalisé en 2022 et sur une évaluation complète de l'intervention d'urgence de niveau 2 conduite, également en 2022, par l'UNICEF. L'audit et l'évaluation ont tous deux mis en exergue la nécessité de faire de l'établissement de liens solides entre l'action humanitaire et le développement la stratégie centrale de toutes les composantes du programme, l'importance de gérer les risques et la nécessité de renforcer la présence de l'UNICEF au niveau infranational pour obtenir des résultats pour les enfants.

## **Priorités du programme et partenariats**

14. Le nouveau programme de pays vise à aider le Gouvernement à tenir ses engagements en matière de respect, de protection et de réalisation des droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux recommandations de 2022 du Comité des droits de l'enfant. Il est aligné sur les priorités du Gouvernement, telles que définies dans le plan national de développement ainsi que sur le plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, et il s'inscrit dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028. Il tient compte, à travers l'examen périodique universel, des recommandations des organes de traités des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme. Les résultats du programme de pays pour les enfants répondent aux quatre priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : la

<sup>10</sup> Toutes les données sont issues de la MICS de 2018.

gouvernance, le capital humain, l'employabilité et la transformation économique, et l'environnement.

15. Les axes de développement du programme de pays sont formulés ci-après :

a) si un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, en particulier de filles, bénéficient d'un meilleur accès à des services de base renforcés et les utilisent davantage, y compris dans les situations d'urgence ;

b) si les communautés adoptent des normes et des pratiques sociales positives qui protègent les droits de l'enfant et renforcent leur résilience et leurs compétences dans le contexte des changements climatiques ;

c) les enfants, et en particulier les filles, survivront, s'épanouiront et se réaliseront pleinement.

16. Deux grandes priorités transversales et plusieurs thèmes intersectoriels orienteront les résultats proposés du programme de pays. L'adaptation aux changements climatiques est considérée comme une priorité absolue dans toutes les composantes du programme. L'UNICEF donnera aux jeunes et aux communautés les moyens d'agir sur le climat en tenant compte des questions de genre, intégrera des solutions écologiques dans les interventions programmatiques, privilégiera les opérations durables et respectueuses de l'environnement, s'attachera à mettre en évidence les effets des changements climatiques sur les enfants, et renforcera les capacités du pays dans les domaines du financement de l'action climatique mondiale, du développement d'infrastructures résilientes et des partenariats. En s'appuyant sur l'Observation générale n° 26 (2023) sur les droits de l'enfant et l'environnement, en mettant l'accent sur le changement climatique, du Comité des droits de l'enfant, ainsi que sur la communication sur l'adaptation publiée par le Gouvernement de Madagascar en 2022, l'UNICEF produira un plaidoyer pour les enfants en vue de faire face aux menaces de chacune des composantes de la triple crise planétaire évoquée dans l'Observation générale : l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité et la pollution omniprésente qui a une incidence négative sur le pays.

17. Le nouveau programme de pays est intentionnellement et stratégiquement axé sur les adolescents, et en particulier sur les adolescentes. Le programme s'attaquera, à travers un ensemble d'efforts multisectoriels, aux obstacles complexes et interdépendants auxquels sont confrontées les adolescentes. Dans ce cadre, il créera un environnement sûr et favorable pour renforcer leur capacité d'action et leur leadership, leur participation et leur bien-être, tout en tenant compte de leurs opinions et de leurs aspirations.

18. Le programme de pays reconnaît les privations multiples auxquelles sont confrontés les enfants handicapés et les enfants issus de groupes minoritaires. Il renforcera les approches intégrées et intersectorielles visant à favoriser un environnement sûr et équitable afin qu'ils puissent être considérés comme des membres égaux dans leurs communautés et qu'ils aient accès à des services et des programmes de protection sociale complets et inclusifs.

19. La modification des pratiques et des comportements préjudiciables demeure au cœur de la stratégie dans un contexte marqué par des épidémies récurrentes, la malnutrition, le VIH, la violence généralisée contre les enfants, la violence liée au genre et le manque d'hygiène. L'UNICEF prêtera son concours à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à instaurer des changements sociaux et comportementaux, et mobilisera les responsables (hommes et femmes, filles et garçons), les réseaux communautaires, les personnes influentes, et les citoyennes et citoyens dans le but de circonscrire les problèmes des différents secteurs du programme et d'y apporter des solutions locales, y compris dans les situations d'urgence. Les partenariats avec les

universités et les instituts de recherche, la société civile, les chefs religieux et traditionnels, les médias et les réseaux de jeunes seront mis à profit pour faire évoluer la société et les comportements.

20. À Madagascar, les communautés et les individus ont fait preuve de résilience face à la pauvreté, aux chocs extérieurs, à la faiblesse des services et aux possibilités limitées. La place de choix accordée par le programme de pays au lien entre l'action humanitaire et le développement traduit la reconnaissance de la nécessité de renforcer la résilience des systèmes et des communautés. Le programme favorisera le développement durable et garantira la disponibilité des services de base dans les situations d'urgence humanitaire.

21. Compte tenu de l'accroissement de la population urbaine, le programme de pays commencera à étudier les difficultés et les opportunités en matière de programmation urbaine. Il sera tenu compte des privations subies par les enfants les plus vulnérables en milieu urbain, aussi bien dans les domaines de la santé, de la nutrition, des services d'EAH et de l'éducation que dans celui de la protection de l'enfance.

22. L'UNICEF continuera à renforcer sa présence sur le terrain afin de favoriser les résultats du programme de pays et d'en accentuer les effets dans les zones les plus vulnérables, en particulier dans le Grand Sud, région la plus durement touchée par les changements climatiques. La mise en œuvre du programme confirmera l'engagement de l'UNICEF de rendre compte de son action aux populations et permettra de consolider les systèmes locaux.

23. Le programme de pays s'appuie sur des consultations menées auprès des autres entités des Nations Unies et de ses interlocuteurs gouvernementaux en 2023, parmi lesquels les gouverneurs et les autorités infranationales. Les interventions et les stratégies du programme ont été élaborées en tenant compte des opinions, des besoins et des aspirations de 1 200 filles et garçons dans neuf régions du pays.

24. Le programme de pays s'articule autour de six objectifs : la santé (dont le VIH/sida) ; l'EAH et les changements climatiques ; la nutrition (y compris sous l'angle du développement de la petite enfance) ; l'apprentissage et les compétences ; la protection de l'enfance ; les politiques sociales.

## **Santé**

25. Cette composante du programme donnera la priorité à i) l'amélioration des systèmes de santé afin qu'ils puissent offrir des soins de santé primaires complets ; ii) l'amélioration des services de santé dédiés aux mères, aux nouveau-nés, aux nourrissons, aux enfants et aux adolescents ; iii) l'amélioration des services de vaccination en donnant la priorité aux enfants « zéro dose » ; et iv) la préparation et la réponse aux urgences sanitaires et aux épidémies. Des stratégies visant à stimuler la demande de services de santé et à promouvoir des changements sociaux et comportementaux complèteront cette composante.

26. L'objectif du renforcement du système de santé est d'améliorer la prestation de services pour les femmes, les enfants et les adolescents au niveau de la communauté, du centre de santé et du district, en étroite collaboration avec les partenaires des programmes de nutrition, d'EAH et de développement des politiques sociales. L'UNICEF favorisera la résilience du système de santé en renforçant la chaîne nationale d'approvisionnement, en mettant en œuvre une stratégie de qualité des soins et en fournissant une assistance technique pour la santé des mères, des nouveau-nés, des nourrissons, des enfants et des adolescents, le financement des soins de santé, la planification des programmes et la coordination intersectorielle. L'UNICEF favorisera l'amélioration de l'accès des enfants, des adolescents et des femmes aux services de soins de santé primaires, lesquels recouvrent notamment le développement

optimal des enfants, la fourniture de soins attentifs ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris le dépistage et le traitement du VIH. Le programme élargi de vaccination donnera un cadre à la prestation d'un ensemble cohérent de soins de santé essentiels. Le recours aux technologies innovantes assurant la continuité de la chaîne du froid grâce à l'énergie solaire et la mobilisation d'équipes de santé mobiles permettront d'atteindre les enfants zéro dose dans toutes les communautés. Le renforcement de la capacité et de la résilience des services communautaires permettra de fournir de manière équitable des services de santé sensibles au genre et au handicap, par l'intermédiaire d'agents de santé communautaires formés et équipés.

### **Eau, assainissement et hygiène et changements climatiques**

27. Cette composante du programme mettra l'accent sur l'amélioration de la disponibilité de services EAH durables et adaptés aux changements climatiques, et de l'accès à ces services, sur le renforcement de la résilience des communautés dans le contexte des changements climatiques et sur l'aide à apporter à ces communautés dans leurs efforts d'adaptation. Le programme renforcera aussi la capacité du Gouvernement à fournir des services EAH durables et équitables, notamment à travers une gestion durable des ressources en eau et la mise en place de systèmes de surveillance hydrologique appropriés. Il est essentiel que toutes les interventions EAH soient planifiées dans une approche sensible au genre, l'objectif étant que les résultats obtenus contribuent à améliorer la santé et la dignité des filles et des femmes, et leur permettent de consacrer plus de temps à l'éducation. Il est également primordial de veiller à ce que la démarche adoptée dans ce domaine intègre les enjeux de l'action humanitaire et du développement, ceci afin de pouvoir faire face à la fois aux urgences et aux difficultés liées aux changements climatiques.

28. Le programme visera la mise en place de modèles de prestation de services EAH évolutifs afin d'améliorer l'accessibilité financière et la durabilité des installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Il incitera en outre les communautés à être plus exigeantes quant aux services reçus et à s'impliquer davantage dans la gestion de systèmes EAH sûrs et, en particulier, dans la diminution de la pratique de la défécation à l'air libre. Le programme favorisera une étroite collaboration avec le secteur privé pour permettre des investissements durables dans les services d'eau et d'assainissement. Compte tenu de l'exposition du pays aux impacts des changements climatiques, le programme accordera la priorité aux infrastructures d'eau et d'assainissement résilientes tout en respectant les environnements locaux, en harmonisant les efforts de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, et en mettant l'accent sur une aide immédiate et des solutions durables. Des investissements dans les technologies, l'analyse des données et les systèmes d'alerte précoce favoriseront la résilience et la reconnaissance de l'égalité des genres.

### **Nutrition**

29. L'objectif « nutrition » du programme sera axé sur des stratégies multisystèmes favorisant l'accès à une nutrition ainsi qu'à une croissance et un développement de l'enfant améliorés, grâce à des régimes alimentaires de qualité, à des services et à la promotion de pratiques adaptés aux enfants, aux adolescents et aux mères. Le programme adoptera une approche transformatrice de renforcement des systèmes en s'appuyant sur les opportunités offertes par les secteurs de l'alimentation, de la santé, de la protection sociale, de l'EAH et de l'éducation. Il favorisera également l'intégration d'une stratégie de développement de la petite enfance dans tous les objectifs du programme.

30. En aidant le Gouvernement à renforcer la chaîne d’approvisionnement, les systèmes d’information, les politiques et les capacités du personnel de santé, l’UNICEF assurera l’accessibilité des services de nutrition et des produits nutritionnels essentiels dans les situations d’urgence humanitaire et à des fins de développement. L’UNICEF contribuera à l’amélioration des pratiques d’alimentation et de soins des jeunes enfants, et de la nutrition des adolescentes et des femmes, en renforçant les capacités des travailleurs de première ligne et des personnes s’occupant d’enfants par le biais d’une communication destinée à promouvoir le changement social et, en particulier, à transformer la perception des genres. L’UNICEF accordera la priorité aux mesures portant sur les systèmes alimentaires. Il s’agit d’un changement stratégique du nouveau programme qui vise à améliorer l’accès à des aliments nutritifs, abordables et produits localement, y compris des produits spécialisés tels que les aliments thérapeutiques prêts à l’emploi.

### **Apprentissage et compétences**

31. Cette composante du programme se concentrera sur l’amélioration de l’accès à un environnement d’apprentissage continu, de l’enseignement préprimaire au premier cycle de l’enseignement secondaire, y compris dans les situations d’urgence, sur la qualité et l’inclusivité de l’apprentissage, sur les parcours visant à favoriser l’autonomie des adolescentes et adolescents particulièrement vulnérables, et sur le renforcement de la gouvernance dans le secteur de l’éducation. Des interventions axées sur l’inclusion, l’égalité des genres, l’équité et le renforcement des liens entre les efforts humanitaires et les efforts de développement permettront d’atteindre des résultats dans le domaine de l’éducation.

32. L’UNICEF favorisera, de l’enseignement préprimaire au premier cycle de l’enseignement secondaire, l’accès des enfants à l’éducation, leur rescolarisation et leur rétention par la mise en œuvre d’une stratégie d’apprentissage et de retour à l’école, tout en veillant à l’adaptabilité aux changements climatiques des environnements d’apprentissage. L’UNICEF contribuera, après des situations d’urgence, à la construction et la réhabilitation d’écoles du premier cycle de l’enseignement secondaire pour renforcer la résilience du système éducatif et améliorer l’accès à l’éducation postprimaire. L’UNICEF œuvrera en faveur de l’acquisition des bases de la lecture, de l’écriture et du calcul par les enfants âgés de 5 à 15 ans grâce à un enseignement de qualité dispensé par des enseignants formés et qualifiés, à des cours de soutien scolaire et à un tutorat à l’école. L’amélioration de la préparation et des capacités de réponse aux situations d’urgence, et le développement progressif de l’éducation numérique, principalement dans l’enseignement secondaire, permettront de mieux assurer la continuité de l’apprentissage, en particulier dans les situations d’urgence. L’UNICEF aidera les adolescentes et les adolescents non scolarisés à renforcer leur employabilité par l’acquisition de compétences du XXI<sup>e</sup> siècle, conformément à la stratégie nationale d’éducation entrepreneuriale et par le biais du programme d’innovation sociale UPSHIFT de l’UNICEF. Dans le cadre de l’éducation formelle, l’UNICEF aidera les adolescentes et les adolescents à acquérir des compétences professionnelles particulières et transférables, telles que des compétences numériques, en encourageant l’enseignement des matières scientifiques. Pour renforcer la gouvernance de l’éducation, l’UNICEF soutiendra les réformes et les politiques s’inscrivant dans le cadre de la loi sur l’orientation générale de l’éducation (2023), ainsi que les efforts de planification, de suivi, de transparence et de responsabilité.

### **Protection de l’enfance**

33. Cette composante du programme se concentrera sur le renforcement du système national de protection de l’enfance afin de réaliser les droits des enfants à grandir à

l'abri de toute forme de violence et d'exploitation, à vivre dans un environnement familial sûr, à avoir accès à des services de protection sociale et de justice inclusifs et adaptés aux enfants, et à avoir une identité juridique. Les interventions visant à atteindre cet objectif mettront l'accent sur le renforcement des composantes essentielles du système de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires et de développement, notamment par la création d'un environnement favorable à un système complet et inclusif.

34. Les moyens à déployer pour y parvenir incluront l'élaboration d'une politique de protection de l'enfance, la définition et la mise en œuvre de normes minimales et de lignes directrices, le renforcement du personnel des services sociaux et l'amélioration de la gestion des données et de l'information, de la coordination et de la responsabilité. L'UNICEF aidera les partenaires d'exécution à renforcer le système d'enregistrement des naissances. L'UNICEF concevra des mesures de prévention et d'intervention pouvant être appliquées à grande échelle, mesures qui couvriront les services de justice dans des districts ciblés. Il s'agira, par exemple, de produire des données probantes et de faire évoluer la société et les comportements des enfants, des familles, des communautés, des institutions et des autorités, afin qu'ils soient capables d'identifier et de signaler les risques, d'adopter des comportements qui protègent les enfants de la violence, dont la violence liée au genre et le mariage des enfants, et d'accroître la demande de services, et afin également qu'ils connaissent les avantages de l'enregistrement des naissances. La priorité sera accordée à la prestation de services multisectoriels, inclusifs et intégrés, y compris à la mise en place d'un système national robuste de gestion des dossiers, l'ensemble des interventions étant conçues dans la perspective de situations d'urgence et des changements climatiques pour des services de protection de l'enfance plus résilients.

### **Politique sociale**

35. Cette composante du programme se concentrera sur la réduction progressive de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle des enfants et sur l'amélioration du cadre des droits de l'enfant en renforçant et en exploitant les données ventilées et les données probantes sur les enfants, en promouvant un système de gestion des finances publiques plus axé sur les enfants et plus décentralisé, et en renforçant le système national de protection sociale pour qu'il soit plus adapté aux enfants, plus porteur de transformations en matière de genre, plus inclusif et plus réactif aux chocs. On insistera sur la nécessité de ne laisser personne de côté, en particulier les enfants en situation de handicap, les familles vivant dans les districts les plus vulnérables, les personnes issues des minorités et les populations citadines pauvres.

36. L'UNICEF travaillera avec le Gouvernement, les institutions financières internationales et d'autres partenaires pour renforcer les capacités nationales à produire des données probantes de qualité, ventilées et en temps réel sur la pauvreté monétaire et multidimensionnelle des enfants, y compris dans les situations d'urgence. L'UNICEF analysera, diffusera et utilisera les données disponibles à des fins de plaidoyer et de planification, notamment pour définir les dotations budgétaires des secteurs sociaux prioritaires, et encouragera une décentralisation fiscale efficace. L'UNICEF favorisera la mise en place de services de protection sociale de qualité, intégrés, réactifs aux chocs et adaptés au contexte local, en renforçant les capacités, en produisant des données probantes, en développant les fonctionnalités du système d'information, en mettant en œuvre des transferts en espèces et en améliorant la gestion multisectorielle des dossiers par l'intermédiaire du volet social. Des approches innovantes favorisant le changement social et comportemental permettront d'améliorer la durabilité et les avantages des aides en espèces et renforceront la résilience et l'adhésion de la communauté.

## Efficacité du programme

37. Cette composante du programme s'attachera à la coordination des thèmes intersectoriels essentiels et stratégiques et des stratégies de changement afin d'optimiser les résultats. La planification, le suivi et l'évaluation, les opérations sur le terrain, les achats et l'approvisionnement, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la communication et le plaidoyer, et les partenariats public-privé joueront un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs du programme.

## Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	14 500	54 675	69 175
Eau, assainissement et hygiène et changements climatiques	10 000	98 860	108 860
Nutrition	7 500	25 505	33 005
Apprentissage et compétences	7 500	30 450	37 950
Protection de l'enfance	5 500	8 600	14 100
Politique sociale	7 500	10 160	17 660
Efficacité du programme	17 500	11 750	29 250
<b>Total</b>	<b>70 000</b>	<b>240 000</b>	<b>310 000</b>

## Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions prévues de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'atteinte des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du Siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation. Conformément aux principes de la réforme du système des Nations Unies, l'analyse commune de pays et les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 renforcent la responsabilité conjointe des Nations Unies en matière de programmation et de mobilisation des ressources.

39. Les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats du programme sont la difficulté d'attirer des ressources financières suffisantes du fait de la concurrence entre les bénéficiaires de l'aide, l'aggravation des risques naturels liés au climat dans un pays déjà exposé aux catastrophes, les impacts durables de la pandémie de COVID-19 et d'autres épidémies, et les difficultés, liées aux contraintes d'accès dans l'ensemble du pays, pour atteindre les populations les plus isolées. Pour atténuer ces risques, l'UNICEF continuera de promouvoir la forte mobilisation des ressources et l'exploitation efficace des ressources disponibles.

40. Le programme de pays tiendra compte des risques et sera assorti de contrôles et de procédures internes visant à atténuer les risques liés à sa mise en œuvre. L'équipe dirigeante du bureau de pays continuera d'évaluer et de gérer les risques définis par

l'audit, parallèlement aux activités d'assurance adéquates réalisées en vertu de l'approche harmonisée des transferts en espèces. Au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF pilotera la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dirigera le groupe des résultats relatifs au capital humain et contribuera aux quatre priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

41. La technologie et les innovations numériques seront mises à profit pour accélérer l'obtention de résultats, en gardant à l'esprit qu'elles peuvent aussi conduire à des investissements inefficaces, à des cyberrisques et à l'exclusion, en raison de l'insuffisance des ressources et des capacités, et de la fracture numérique du pays. Pour gérer ce risque, une stratégie de développement fondée sur la technologie et mise en œuvre à l'échelle du bureau sera établie afin de permettre que les interventions numériques de l'UNICEF puissent s'appuyer sur les ressources nécessaires ainsi que sur des capacités et des processus appropriés.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

42. En collaboration avec l'Institut national de la statistique, l'Unicef contribuera à la réalisation d'une nouvelle enquête en grappes à indicateurs multiples en 2024, qui servira de référence pour les indicateurs du programme de pays. L'UNICEF exploitera d'autres enquêtes prévues sur les ménages et le recensement de 2028 pour évaluer précisément les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

43. Le programme de pays fera l'objet d'un suivi basé sur ses indicateurs et ses objectifs, sur ceux du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et sur les principales normes de performance et les programmes de travail annuels définis dans les plans de gestion annuels du bureau. Les mécanismes de gouvernance interne établis permettront de suivre les résultats, ainsi que d'analyser les obstacles et les difficultés. Une nouvelle stratégie de responsabilité envers les populations touchées sera mise en œuvre et un système innovant de suivi de la fourniture des services permettra de s'assurer de l'efficacité de la prestation à tous les stades. Le plan d'évaluation chiffré (mars 2024 à décembre 2028) propose cinq évaluations stratégiques, dont une évaluation du programme de pays et une évaluation de l'impact. L'investissement dans la fonction d'évaluation nationale sera maintenu.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocation des ressources

#### Programme de coopération entre Madagascar et l'UNICEF, mars 2024–décembre 2028

<p><b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : tous les articles.</p> <p><b>Priorités nationales</b> : Plan de développement national (« Plan Émergence Madagascar »), spécifiquement les objectifs 3, 4, 5, 7, 9, 12 et 13 ; objectifs de développement durable 1 à 6, 10, 13, 16 et 17</p>
<p><b>Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La population malagasy, en particulier les personnes laissées de côté, jouissent de leurs droits, dans un climat de stabilité politique, de cohésion sociale et de paix durable, où le contrat social est renforcé.</li> <li>2. Les jeunes, en particulier les jeunes filles, les adolescentes, et les personnes les plus vulnérables et marginalisées, ont un accès amélioré – en termes de quantité, de qualité et d'équité – aux opportunités de création du capital humain nécessaires à leur épanouissement et à la jouissance de leurs droits.</li> <li>3. Les populations, en particulier les femmes et les jeunes les plus vulnérables et les personnes handicapées, jouissent davantage d'emplois décents et productifs impulsés par des entreprises et des industries, y compris les petites et moyennes, en milieu urbain et rural, qui opèrent une transition vers un modèle économique durable, moderne, diversifié et compétitif.</li> <li>4. Les populations, actuelles et futures, en particulier les plus vulnérables et les femmes, jouissent de meilleures conditions de vie et d'une résilience renforcée face aux risques et au changement climatique, et œuvrent – avec les acteurs clés, étatiques et non étatiques – dans la valorisation et la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes de façon durable, inclusive et sensible aux risques.</li> </ol>
<p><b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025</b> : les cinq Groupes d'objectifs.</p>

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1, 2	1. Les filles et les garçons, en particulier les adolescentes et les enfants marginalisés ou	Pourcentage de naissances ayant lieu dans un établissement de santé* NR : 39 % (2023) NC : 60 % (2028)	Système d'information de gestion de la santé DHIS2	1. Renforcement des systèmes publics 2. Amélioration des services de santé maternelle,	Ministères publics  Partenaires de développement	14 500	54 675	69 175

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	vivant dans des situations d'urgence humanitaire, ont accès à des interventions à fort impact en matière de santé, et ce, de la grossesse à l'adolescence.	<p>Taux de vaccination contre la rougeole chez les enfants de moins de 1 an à l'échelle nationale</p> <p>NR : 69 % (2023) NC : 90 % (2028)</p> <p>Pourcentage d'adolescentes enceintes (âgées de 15 à 19 ans) ayant bénéficié d'au moins quatre visites prénatales</p> <p>NR : à recueillir lors de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2024 NC : À déterminer après les valeurs de référence</p>	<p>Surveillance des systèmes de vaccination</p> <p>MICS 2024 Enquêtes démographiques et de santé (EDS)</p>	<p>néonatale, infantile, de l'enfant et de l'adolescent</p> <p>3. Vaccination</p> <p>4. Prévention des crises et riposte en cas d'urgence</p>				
1, 2, 3, 4	2. Les enfants (adolescents compris) ont accès à des services EAH résilients face aux enjeux climatiques et vivent dans un environnement sûr et durable.	<p>Pourcentage de la population utilisant de l'eau potable élémentaire + +* (« élémentaire » + non contaminée + disponible dans les 30 minutes)</p> <p>NR : 53,5 % (2018) NC : 58 % (2028)</p> <p>Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement de base*</p> <p>NR : 14,8 % (2022) NC : 18 % (2028)</p>	<p>MICS</p> <p>JMP</p>	<p>1. Accès à des services EAH</p> <p>2. Résilience dans le contexte des changements climatiques et préparation aux catastrophes</p> <p>3. Renforcement des systèmes publics EAH</p>	<p>Ministères publics</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Organisations de la société civile</p>	10 000	98 860	108 860
1, 2, 4	3. Les enfants, les adolescents et les femmes	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un nombre</p>	EDS, MICS	1. Renforcement des systèmes des	Ministères publics	7 500	25 505	33 005

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	les plus vulnérables utilisent des services de nutrition de qualité, adoptent des pratiques de soins attentifs et des modes d'alimentation adéquats, et ont accès à des régimes alimentaires nutritifs.	minimum de groupes alimentaires NR : 26 % (2021) NC : 30 % (2028)		services de nutrition 2. Pratiques améliorées en matière de nutrition et de soins apportés aux enfants 3. Amélioration de l'accès à une alimentation optimale	Partenaires de développement			
		Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein NR : 54 % (2021) NC : 70 % (2028)	EDS, MICS					
		Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et de soins attentifs de la part de leurs parents ou des personnes qui s'occupent d'eux NR : 25 % (2018) NC : 40 % (2028)	EDS, MICS					
1, 2, 3, 4	4. Les filles et les garçons âgés de 5 à 18 ans, en particulier les adolescentes, les enfants ayant des besoins particuliers, les enfants qui vivent dans les zones les plus marginalisées et les enfants qui ne sont pas scolarisés, ont accès à l'apprentissage et acquièrent	Taux de réussite à l'examen national à la fin de l'enseignement primaire et secondaire* NR : Primaire : 59 % Secondaire : 46 % (2022) NC : Primaire : 74 % Secondaire : 61 % (2028)	Système d'information sur la gestion de l'éducation	1. Accès et rétention 2. Apprentissage inclusif et de qualité 3. Éducation et compétences des adolescents 4. Gouvernance de l'éducation	Ministères publics  Partenaires de développement	7 500	30 450	37 950
	Enfants ciblés par l'UNICEF et ses partenaires ayant accès à une éducation de base formelle ou informelle dans un contexte humanitaire NR : 0 garçon ; 0 fille (2024) NC : 750 000 garçons ;	Base de données sur la réduction des risques de catastrophe						

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	des connaissances et des compétences du XXI <sup>e</sup> siècle, y compris dans les situations d'urgence.	750 000 filles (total, 2028)  Pourcentage d'enfants âgés de 7 à 14 ans qui possèdent les compétences de base en lecture et en calcul  NR : 23 % pour la lecture ; 7 % pour le calcul (2018) NC : 30 % pour la lecture ; 14 % pour le calcul (2028)	MICS					
1, 2	5. Les enfants sont protégés contre la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et le mariage des enfants, et ont une identité juridique.	Nombre d'enfants en détention (pour 100 000 enfants)  NR : 27 (2022) NC : 21 (2028)  Pourcentage de femmes de 20 à 24 ans en concubinage avant l'âge de 18 ans  NR : 39 % (2021) NC : 34 % (2028)  Existence d'un système de protection de l'enfance bien développé  NR : Système en cours de développement (2023) NC : Système amélioré (2028)  Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée	Ministère de la justice et Institut national de la statistique  MICS  Examens annuels du programme  MICS, EDS	1. Renforcement du système de protection de l'enfance 2. Prévention liée à la protection de l'enfance 3. Réponse liée à la protection de l'enfance	Ministères publics  Partenaires de développement	5 500	8 600	14 100

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 73,8 % (2021) NC : 80 % (2028)						
1, 2	6. Les enfants, en particulier les plus vulnérables, ont accès à des services sociaux de qualité, tels que la protection sociale, ce qui permet de réduire la pauvreté sous toutes ses formes.	<p>Pourcentage d'enfants vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle</p> <p>NR : 67 % (2022) NC : 60 % (2028)</p> <p>Part du budget national alloué aux secteurs sociaux (éducation, santé, EAH et protection sociale confondus)</p> <p>NR : 25 % (2022) NC : 30 % (2028)</p> <p>Nombre d'enfants couverts par un programme de protection sociale à l'échelle nationale</p> <p>NR : &lt;500 000 (2023) NC : 5 000 000 (2028)</p>	<p>Analyse du chevauchement des privations multiples</p> <p>Budget national</p> <p>Registre social, système de gestion de l'information des programmes de protection sociale</p>	<p>1. Analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants</p> <p>2. Gestion des finances publiques et gouvernance locale</p> <p>3. Protection sociale inclusive et réactive aux chocs</p>	<p>Ministères publics</p> <p>Partenaires de développement</p>	7 500	10 160	17 660
	7. Efficacité du programme	Indicateurs normalisés de performance	Module d'évaluation des résultats de l'UNICEF (InSight)	Gestion, coordination et interventions intersectorielles		17 500	11 750	29 250
<b>Montant total des ressources</b>						<b>70 000</b>	<b>240 000</b>	<b>310 000</b>

\* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.